



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines

Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation
(DPESE)

RAPPORT DU SYSTEME D'INFORMATION ENERGETIQUE DU SENEGAL 2025



Le rapport du Système d'Information Energétique 2025 (Année N)
présente le bilan énergétique de l'année 2024 (N-1),
conformément aux principes d'élaboration des bilans énergétiques

TABLE DES MATIÈRES

I.	Situation énergétique internationale	5
II.	Situation économique internationale et nationale	6
III.	Indicateurs énergétiques clés	7
IV.	Analyse des flux énergétiques	8
1.	Approvisionnement (Production, Importation, Exportation)	8
2.	Transformations	10
3.	Consommation finale par type d'énergie	10
a)	Consommation finale par produits	11
b)	Consommation finale par secteur	12
V.	La production d'électricité	14
1.	Evolution de la production d'électricité et de la pointe	14
2.	La capacité installée	15
3.	Production nationale d'électricité par technologie (combustible en 2024)	16
4.	Energie non distribuée (END)	17
5.	Rendement de transformation des différentes centrales de production de Senelec	18
VI.	Accès à l'électricité	19
1.	Taux d'électrification rurale	19
2.	Taux d'électrification urbaine	20
3.	Taux d'électrification nationale 2024	20
4.	Part des SPI dans le taux d'électrification rurale	21
VII.	Combustibles domestiques	22
1.	Consommation de combustibles domestiques	22
2.	Hectares de forêts dégradées ou évitées	23
VIII.	Conclusion	25
IX.	ANNEXES	26

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AEME	Agence de l'Economie et de la Maitrise de l'Energie
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASPP	Association Sénégalaise des Professionnels du Pétrole
CIM Sahel	Les Ciments du Sahel
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Energie
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
DEEC	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DTT	Direction des Transports Terrestres
GMD	Grands Moulins de Dakar
GCO	Grande Côte Operations
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GPP	Groupement des Professionnels du Pétrole
GWh	Gigawatt heure
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
Ktep	Kilotonne Equivalent Pétrole
LPDSE	Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
MITTA	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens
MW	Mégawatt heure
PED	Programme Energie Durable
PETROSEN	Société de Pétrole du Sénégal
PIE	Producteur Indépendant d'Electricité
PMC	Petowal Mining Company
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
PNB-SN	Programme National Biogaz Domestique
SAR	Société Africaine de Raffinage
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SOCOCIM	Société de Commercialisation du Ciment
SGO	Sabodola Gold Opération SA
TER	Taux d'Electrification Rurale
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableaux	Titres	Pages
Tableau 1	Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)	7
Tableau 2	Evolution de la contribution du solaire dans le TER	21
Tableau 3	Formule de calcul de l'ATEP	33

LISTE DES FIGURES

Figures	Titres	Pages
Figure 1	Approvisionnement énergétique total par produit	9
Figure 2	Importation énergétiques du Sénégal en 2024 (Ktep)	9
Figure 3	Consommation finale par type d'énergie en 2024	11
Figure 4	Consommation finale totale par produit en 2024	11
Figure 5	Consommation finale par secteur en 2024	12
Figure 6	Consommation finale secteur industrie en 2024	13
Figure 7	Evolution de la pointe de 2019 à 2024	14
Figure 8	Production d'électricité par source en 2024	15
Figure 9	Evolution du rendement global des centrales de Senelec en 2024	16
Figure 10	Part de la production nationale d'électricité par combustible en 2024	17
Figure 11	Evolution de l'énergie non distribuée en GWh de 2020 à 2024	18
Figure 12	Evolution du rendement global des centrales de Senelec en 2024	18
Figure 13	Taux d'électrification rurale par région en 2024	19
Figure 14	Taux d'électrification urbain en 2024	20
Figure 15	Taux d'électrification national en 2024	20
Figure 16	Evolution de la consommation de combustibles de 2020 à 2024	22
Figure 17	Hectare de forêts dégradés ou évités	23
Figure 18	Hectares de forêt évités ou dégradés	24

MOT DU MINISTRE

L'énergie constitue l'un des piliers fondamentaux du développement économique et social du Sénégal. Elle conditionne la transformation de notre économie, la promotion de l'industrialisation, le développement des services sociaux de base, ainsi que l'amélioration durable des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural et périurbain. Dans cette dynamique, le Gouvernement du Sénégal a fait de l'accès universel à une énergie fiable, durable et à coût abordable une priorité nationale majeure, avec pour horizon 2029.



La mise en œuvre de cette ambition s'inscrit dans un contexte marqué par des défis importants, notamment la croissance soutenue de la demande énergétique, la nécessité de diversifier le mix énergétique, l'intégration accrue des énergies renouvelables, ainsi que les exigences de performance, de durabilité et de résilience du secteur. Face à ces enjeux, la planification énergétique et la prise de décision publique doivent impérativement s'appuyer sur des données fiables, cohérentes, exhaustives et régulièrement actualisées.

C'est dans cette perspective que le Système d'Information Énergétique (SIE) du Sénégal, sous la coordination de la Direction de la Planification, des Etudes et du Suivi-Evaluation (DPESE) et mis en œuvre comme un outil stratégique au service de la gouvernance du secteur de l'énergie. Le SIE vise à renforcer la coordination institutionnelle, améliorer la disponibilité et la qualité des données énergétiques, et soutenir le suivi, l'évaluation et l'orientation des politiques et programmes nationaux. Il constitue ainsi un instrument essentiel pour une gestion transparente, efficace et fondée sur l'évidence du secteur énergétique.

Le présent Rapport du SIE – Édition 2025 offre une analyse approfondie de la situation énergétique nationale. Il met à la disposition des décideurs publics, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé, du monde académique et de la société civile des informations clés relatives à l'offre, à la demande d'énergie, aux transformations et aux consommations finales d'énergie, au mix énergétique, à l'accès à l'électricité, ainsi qu'aux performances et aux perspectives du secteur. Ce rapport contribue également au suivi des engagements nationaux et internationaux du Sénégal en matière d'énergie et de développement durable.

Je tiens à remercier l'ensemble des institutions publiques nationales du secteur de l'énergie, ainsi que tous les acteurs privés (fournisseurs de données) ayant contribué à l'élaboration de ce rapport. Je salue également l'appui constant des partenaires techniques et financiers, dont l'accompagnement demeure déterminant pour le renforcement du SIE et du secteur de l'énergie dans son ensemble.

Monsieur Birame Souleye DIOP

Ministre de l'Énergie, du Pétrole et des Mines

I. SITUATION ÉNERGÉTIQUE INTERNATIONALE

En 2024, la demande mondiale d'énergie primaire a augmenté d'environ 2,2 %, ce qui est nettement supérieure à la moyenne décennale (~1,3 %). Cette forte progression est due à la demande croissante en climatisation, résultant de températures extrêmes en 2024, à la hausse de la consommation dans l'industrie ainsi que dans le secteur des data centers et de l'Intelligence artificielle (IA). L'électrification des transports est aussi un autre facteur explicatif, avec des ventes mondiales de voitures électriques en progression de plus de 25 % en 2024 (IEA, 2025) ¹.

La demande mondiale d'électricité a augmenté de 4,3 % en 2024, une hausse significative par rapport à la croissance de 2,5 % enregistrée en 2023. Le rythme de croissance moyen de la demande d'électricité entre 2010 et 2023 s'est établi à 2,7 %, soit le double du taux de croissance de la demande énergétique totale sur la même période. L'électrification s'est accélérée dans tous les secteurs, entraînant une augmentation de la demande d'électricité dans tous les domaines.

La production mondiale d'électricité a augmenté de plus de 1.100 TWh en 2024, reflétant la hausse de la demande d'électricité. Il faut également noter, selon l'AIE, que la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et d'énergie nucléaire a représenté plus de 80 % de la croissance mondiale (une nette progression par rapport à 2023, où elle représentait les deux tiers de la croissance totale).

Au cours de cette année, conformément aux prévisions de l'AIE, la croissance de la demande mondiale de pétrole a nettement ralenti en 2024. La demande de pétrole a progressé de 0,8 % en 2024, contre 1,9 % en 2023.

Le gaz naturel est le combustible fossile qui a enregistré la plus forte croissance de la demande. La demande a augmenté de 2,7 % en 2024, soit une hausse de 115 milliards de mètres cubes (Gmc), contre une moyenne d'environ 75 Gmc par an au cours de la dernière décennie.

La demande de charbon a augmenté de 1 %. Le principal moteur de cette croissance est la production d'électricité due aux températures élevées ayant entraîné une hausse de la consommation d'électricité pour la climatisation, notamment avec les vagues de chaleur en Chine et en Inde.

En 2024, le taux d'électrification en Afrique s'établit 53,5 % et la capacité installée en énergie renouvelable est de 66,9 GW ². Cependant, le système énergétique africain demeure dominé par les combustibles fossiles dans la production d'électricité, qui représentent 75,34 % de la production totale d'énergie.

¹ <https://iea.blob.core.windows.net/assets/5b169aa1-bc88-4c96-b828-aaa50406ba80/GlobalEnergyReview2025.pdf>

² <https://www.irena.org/How-we-work/Africa>

Les énergies renouvelables poursuivent leur progression (+6,7 % en 2024), portées par de nouveaux projets hydroélectriques et solaires, mais leur part reste encore limitée à moins d'un quart du mix total.

Le pétrole et d'autres sources mineures complètent la structure énergétique du continent. Cette configuration traduit les défis de la transition énergétique africaine, marquée par un fort potentiel renouvelable, mais aussi par la dépendance persistante aux ressources fossiles pour répondre à une demande croissante.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE

En 2024, l'économie mondiale a continué d'évoluer dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes, notamment au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, mais avec une détente progressive des pressions inflationnistes. Selon le Fonds Monétaire international (FMI) ³, la croissance mondiale est restée stable sur la période 2023-2024 et s'est établie à 3,3% en 2024. La croissance des pays avancés est ressortie à 1,8%, tandis que celle des pays émergents et en développement a atteint 4,3%.

Dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la croissance économique s'est établie à 6,2% en 2024, contre 5,3% en 2023, portée par le secteur tertiaire, avec une contribution de 3,3 points de pourcentage, en lien avec la bonne tenue des activités commerciales et des services. Au niveau national, la croissance économique est estimée à 6,9% en 2024, contre 4,3% en 2023, portée par l'entrée en production du champ pétro-gazier de Sangomar.

Le taux d'inflation s'est établi à +0,8% en 2024, en net recul par rapport à 2023 (+5,9%) et 2022 (+9,7%). Ce niveau de l'inflation s'explique, principalement, par l'évolution modérée des prix des denrées alimentaires et le recul de ceux des produits énergétiques, ainsi que par l'amélioration des chaînes d'approvisionnement. Par ailleurs, le contexte régional et international a joué un rôle favorable, avec un ralentissement de l'inflation mondiale, estimée à +5,7% en 2024 (après +6,8% en 2023), contribuant ainsi à stabiliser les prix intérieurs. ⁴

³ World Economic Outlook, octobre 2025

⁴ <https://www.ansd.sn/Indicateur/evolution-annuelle-de-lindice-harmonise-des-prix-la-consommation>

Tableau 1 : Evolution du Produit Intérieur Brut (PIB)

Agrégats	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit Intérieur Brut	13 712,70	14 119,40	15 261,10	17 330,10	18 619,50	19 565,10
Secteur primaire	2 042,70	2 280,10	2 373,30	2 830,60	3 241,90	3 030,20
Secteur secondaire	3 232,50	3 277,00	3 649,30	4 315,20	4 261,70	4 978,70
Secteur tertiaire	6 987,30	7 133,80	7 710,50	8 629,80	9 232,80	9 606,60

Source : ANSD, Note d'analyse des comptes nationaux trimestriels du Sénégal

III. INDICATEURS ÉNERGÉTIQUES CLÉS

Les approvisionnements énergétiques sont passés de 5669,34 ktep en 2023 à 5943,75 ktep en 2024, enregistrant une hausse de 4,83 % sur la période. Cette légère hausse est imputable aux importations énergétiques qui sont passées de 4432,60 à 4,540.79 Ktep entre 2023 et 2024, soit une évolution de 2,44 %.

La production d'énergie primaire a été multipliée par environ 2,37 fois par rapport à 2023. Elle est passée de 1774,30 ktep en 2023 à 4215,48 ktep en 2024 soit une augmentation de 137,58 %. Ce niveau important d'énergie primaire est dû au début de la production de pétrole brut avec une valeur de 2.386,22 ktep en 2024. Il est important de signaler que 1.326,59 ktep de cette production ont été exportés. Avec le démarrage de la production de pétrole brut, le taux d'indépendance énergétique est passé de 31,30 % à 70,92 % entre 2023 et 2024. Dans la même optique, le taux d'indépendance énergétique hors biomasse est passé de 1,90 % à 42,08 % entre 2023 et 2024. Ce taux est le rapport entre la quantité d'énergie primaire produite et les disponibilités totales ou approvisionnements.

Par ailleurs, en 2024, la biomasse et les produits pétroliers représentent respectivement 28,99 % et 45,30 % des consommations finales contre 29,11 % et 45,12 % en 2023. La consommation de la biomasse reste inférieure à la moyenne de l'UEMOA qui tourne autour de 60 %. Par ailleurs, l'électricité et le charbon minéral représentent respectivement 15,74 % et 10,03 % des consommations finales contre 13,96 % et 10,94 % en 2023 ».

Le GPL constitue 5,39 % de la consommation finale totale d'énergie en 2024. Concernant le secteur des ménages, le GPL représente 12,48 % de la consommation finale.

L'électricité totale produite au cours de l'année 2024 s'élève à 8.637,076 GWh. En 2024, la production publique d'électricité totale est de 6.020,49 contre 6.135,53 GWh 2023, soit une hausse de 10,88 % (+ 667,47 GWh). La production propre d'électricité de Senelec s'élève à 1.745,12 GWh, soit 25,65 % de la production publique d'électricité, contre 28,42 % en 2023. Le reste de la production des centrales publiques est réalisée par les IPP. Cette part des IPP s'élève à 5058 GWh, représentant 74,35 % de la production publique. En 2024, le Sénégal enregistre un taux d'électrification nationale de 86,2 % avec 98,21 % en milieu urbain et 69,84 % en zone rurale.

L'intensité énergétique, un des indicateurs permettant de mesurer l'efficacité énergétique d'une économie, est passée de 0,158 tep/Mille \$US en 2023 à 0,138 tep/Mille \$US en 2023.

IV. ANALYSE DES FLUX ÉNERGÉTIQUES

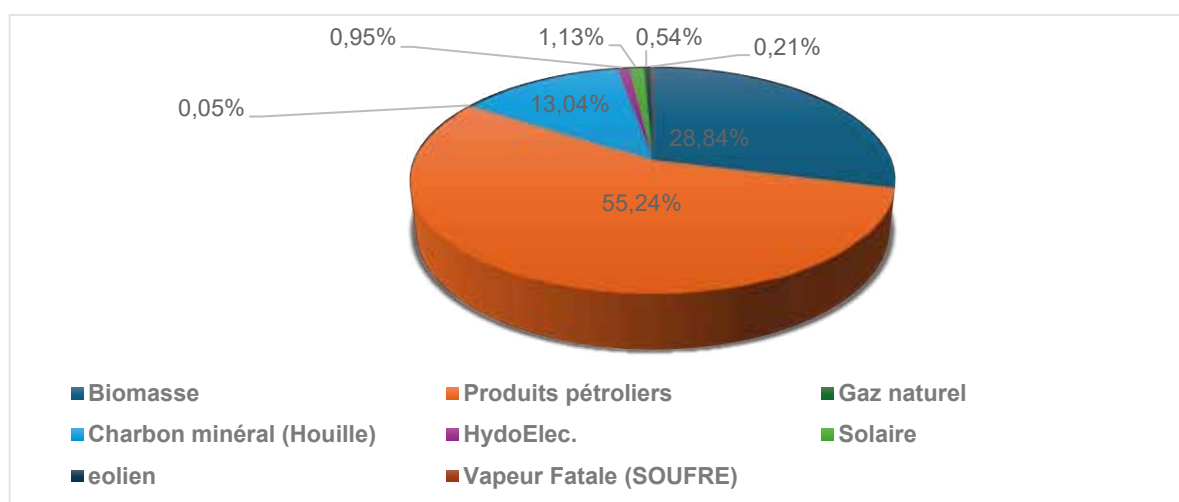
Les principaux flux énergétiques sont la production, les importations et les exportations. La particularité de la situation énergétique du Sénégal en 2024 est le début de la production d'hydrocarbures au mois de juin de cette année.

1. APPROVISIONNEMENT (PRODUCTION, IMPORTATION, EXPORTATION)

L'approvisionnement en énergie du Sénégal est constitué de la production primaire, des échanges avec les autres pays (importations, exportations), des variations de stocks et des soutages internationaux (aérien et maritime).

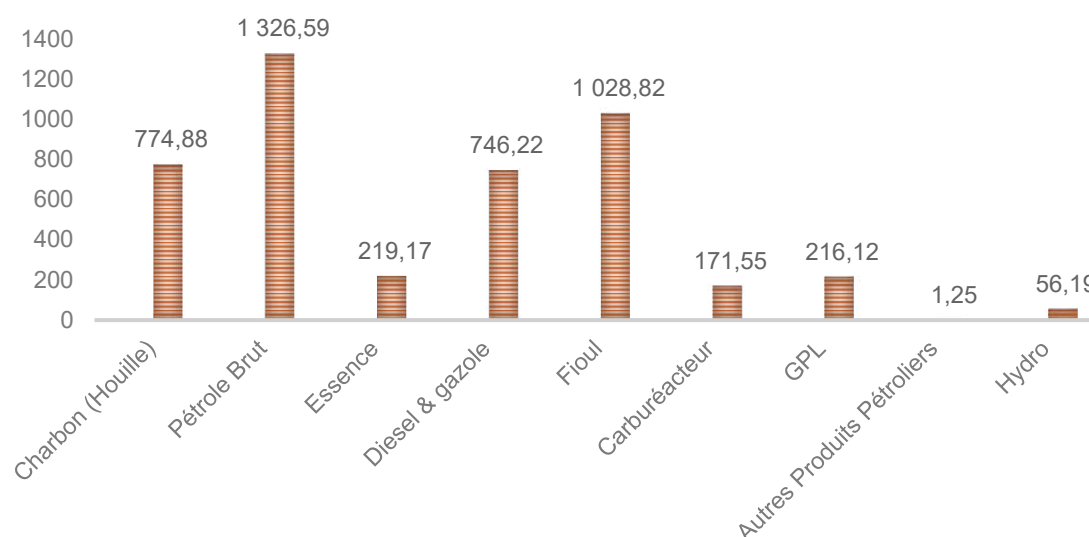
L'approvisionnement total en énergie du Sénégal en 2024 s'élève à 5943,75 ktep. Il est supérieur à la production d'énergie primaire (4860,42 Ktep), ce qui correspond à un taux d'indépendance énergétique de 70,92 % contre 31,30 % en 2023. Hors biomasse, ce taux est de 42,08 % contre 1,90 % en 2023.

D'après le graphique ci-dessous, les produits pétroliers représentent plus de la moitié des approvisionnements énergétiques du pays (55,24 %). Ils sont suivis par la biomasse qui représente 28,84 % des approvisionnements, contre 29,22 % en 2023. Le reste est constitué du charbon minéral importé (13,04 % contre 12,99 % en 2023) et essentiellement utilisé par les cimenteries et la centrale de Sendou, le solaire 1,13 %. Les autres produits représentent moins de 3%. Il s'agit de la vapeur fatale (soufre), de l'hydroélectricité produit au niveau des barrages de Manantali-Félou et Gouina, et du Gaz naturel produit localement.

Figure 1: Approvisionnement énergétique total par produit

La biomasse est constituée principalement du bois de feu, avec une part de 88,37 %, du charbon de bois 11,94 %, de la bagasse 4,17 %, et des autres types biomasse et biogaz domestique.

Il faut noter que l'énergie hydroélectrique est considérée comme une importation du Mali et de la Guinée, conformément à la méthodologie d'élaboration des bilans énergétiques. Les importations énergétiques sont principalement constituées de pétrole brut (29,21 %), de fioul (22,66 %), de charbon (17,08 %), de diesel oil (16,43%), et d'essence (4,83 %). Les importations de GPL, carburéacteur et autres produits pétroliers représentent respectivement 4,76 %, 3,78 % et 0,03%. Les autres produits pétroliers sont constitués de bitumes et lubrifiants. Il faut noter que le Sénégal a importé 56,79 Ktep d'électricité du Mali et de la Guinée, ce qui représente 1,24% des importations énergétiques.

Figure 2: Importation énergétiques du Sénégal en 2024 (Ktep)

2. TRANSFORMATIONS

Les transformations énergétiques au Sénégal concernent principalement la production d'électricité, le raffinage du pétrole et la production de charbon de bois. L'électricité est produite par les centrales publiques de SENELEC, les IPP ou les autoproducteurs industriels ainsi que par des installations solaires photovoltaïques décentralisées, avec des parts respectives de 78,77 %, 17,05 % et 4,18 %.

Les centrales publiques sont constituées des infrastructures de SENELEC et des producteurs indépendants d'électricité (IPP) et sont dominées par le thermique. Elles utilisent essentiellement le fioul comme combustible dominant. Les centrales publiques ont utilisé 1.073.350 tonnes de fioul et 234 tonnes de diesel en 2024 pour la production d'électricité. Les autoproducteurs ont respectivement transformé 148.778 tonnes et 79.656 tonnes pour produire de l'électricité en 2024. Pour la production d'électricité, en plus des combustibles fossiles, les industriels ont utilisé 396.569 tonnes de bagasse en 2024.

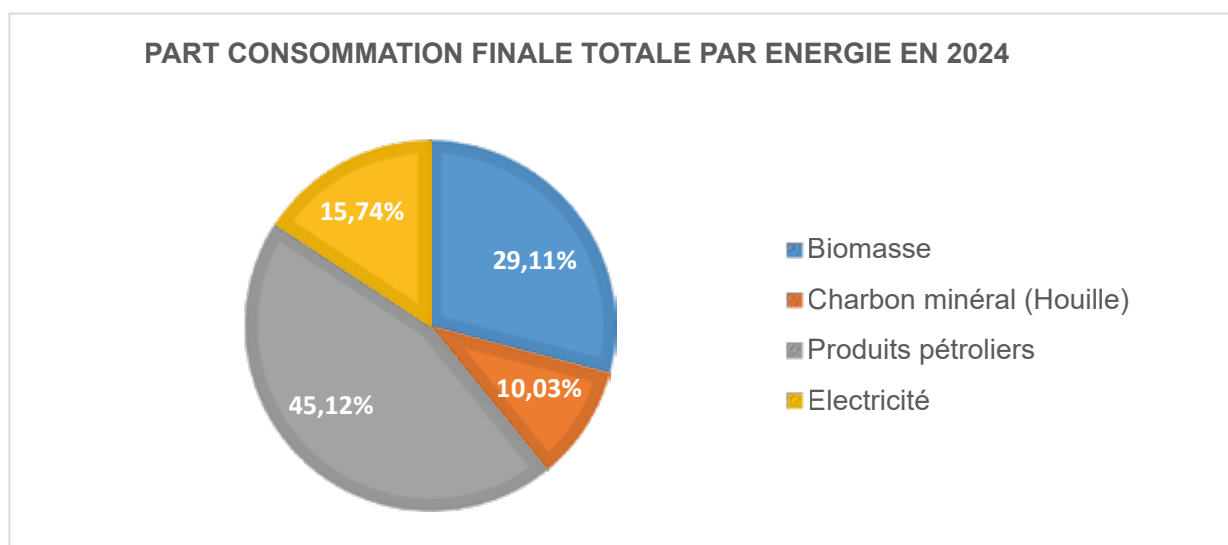
Le raffinage des produits pétroliers s'effectue avec un rendement de transformation estimé à 94,60 %. Le rendement est le rapport entre les entrées et les sorties de raffinerie. Un rendement de ce niveau traduit une performance élevée, indiquant que la raffinerie parvient à valoriser la quasi-totalité des intrants traités. Il est par ailleurs conforme aux standards du secteur et reflète une bonne efficacité des procédés de distillation et de conversion. Il faut noter que les raffineries en Afrique affichent un rendement de 91,07 % ⁵.

La production de charbon de bois, quant à elle, se réalise à la fois dans des zones aménagées (production contrôlée) à l'aide de meules casamançaises et dans des zones non contrôlées, où prédomine l'utilisation de meules traditionnelles. Le rendement pondéral de cette production est estimé à 34,5 %, en fonction des types de meules de carbonisation employés. Ce rendement permet d'évaluer la quantité de bois de feu nécessaire pour la carbonisation. En 2024, la quantité de bois de feu transformée en charbon de bois est de 1.685.075 tonnes.

3. CONSOMMATION FINALE PAR TYPE D'ÉNERGIE

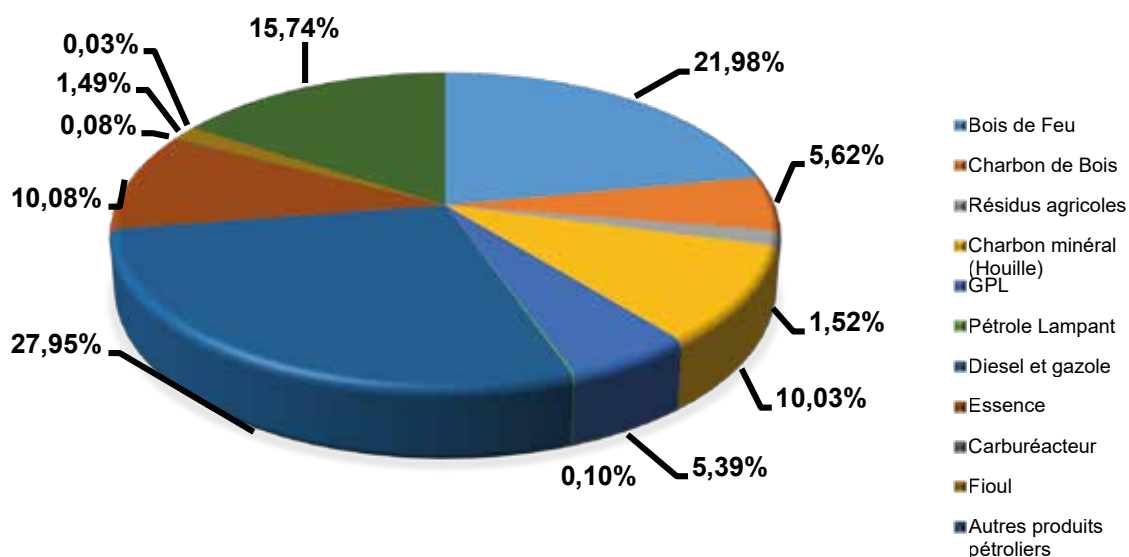
La consommation finale s'élève à 4141,27 ktep en 2024 contre 4037,30 ktep en 2023, soit une augmentation de 2,58 %. Les produits pétroliers représentent près de la moitié des consommations énergétiques durant l'année 2024 (45,12 %) comme l'indique le graphique ci-dessous. Ils sont suivis par la Biomasse (avec 29,16 %) et l'électricité (avec 15,60 %).

⁵ BILANS ÉNERGÉTIQUES AFRICAINS — ÉDITION 2024

Figure 3: Consommation finale par type d'énergie en 2024

A) CONSOMMATION FINALE PAR PRODUITS

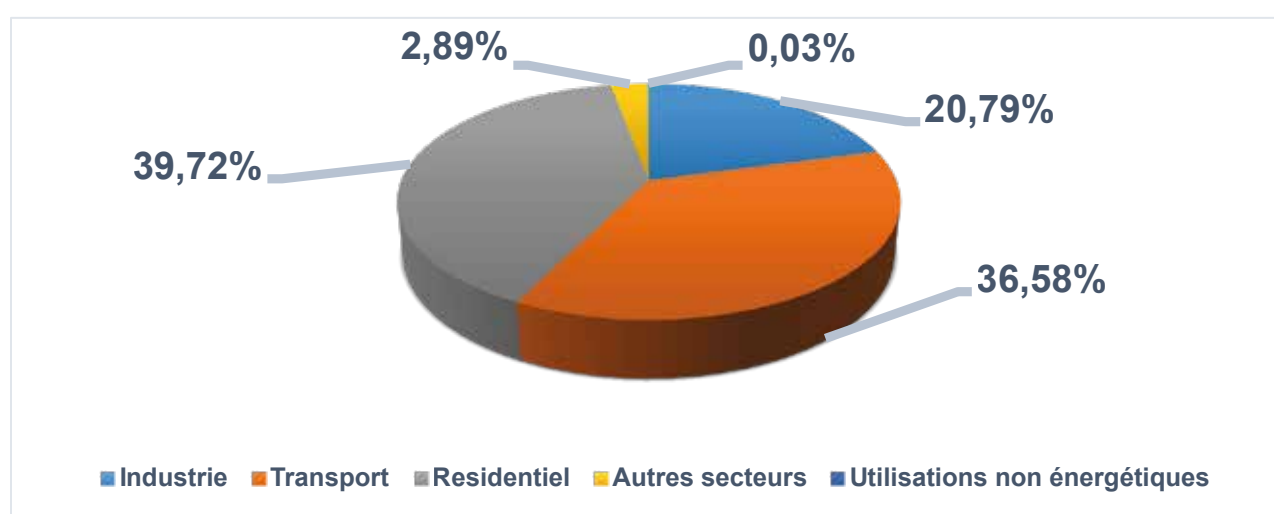
Les produits pétroliers, avec 45,12 % (contre 45,45 en 2023), constituent la part la plus importante des consommations finales avec respectivement diesel oil (27,95 %), essence (10,08 %), (GPL 5,39 %), fioul (1,49 %), carburéacteur (0,08 %), et pétrole lampant (0,10 %). La biomasse représente 29,11 % des consommations par produit (contre 27,09 % en 2023). Elle est constituée de bois de feu, de charbon de bois et de biogaz domestiques et résidus agricoles (avec respectivement 21,98 %, 5,62 %, et 1,52 %). Les consommations d'électricité représentent 15,74 % du total des consommations.

Figure 4: consommation finale totale par produit en 2024

B) CONSOMMATION FINALE PAR SECTEUR

Comme le montre le graphique ci-dessous, le secteur résidentiel avec 39,72 % (contre 30,59 % en 2023) et le secteur transport avec 38,58 % (contre 36,73 % en 2023) consomment 76,29 % (75,48 % en 2022). Ils sont suivis du secteur industrie avec 20,79 % (contre 18,13 % en 2023). Les autres secteurs (agricole et les services) représentent 2,89 % des consommations par secteur (contre 5,52 en 2023).

Figure 5: Consommation finale par secteur en 2024



>> SECTEUR DU TRANSPORT

Le secteur **transport** a consommé 1581,90 Ktep en 2024 contre 1551,03 Ktep en 2022 soit une progression de 1,99 %. La consommation du sous-secteur transport routier représente 94,28 % de la consommation totale. Par ailleurs, le nombre de véhicules immatriculés a augmenté de 37,04 %. La consommation du transport ferroviaire a également connu une augmentation passant 3,6 Ktep en 2023 à 4,82 ktep en 2024.

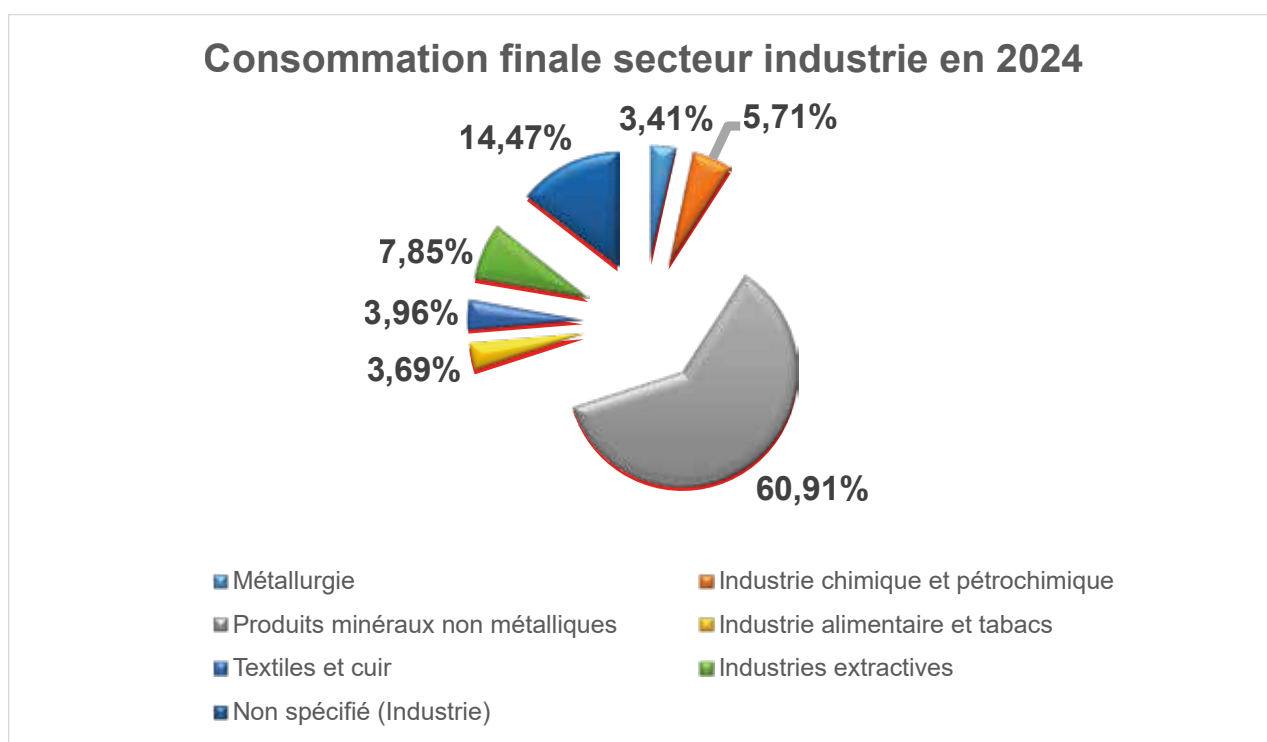
>> SECTEUR DES MÉNAGES

La consommation finale des **ménages** représente 1624,04 ktep en 2024, contre 1528,03 Ktep en 2023. Elle est composée de bois de feu pour 56,05 % et de charbon de bois pour 14,32 % (soit 70,37 % contre 81,05 % de biomasse en 2023). Les consommations de GPL et de l'énergie électrique représentent respectivement 12,24% et 16,74%. Le pétrole lampant constitue de 0,30%. Ces chiffres montrent l'importance la part de la biomasse dans la consommation énergétique des ménages sénégalais malgré la baisse de leur proportion enregistrée durant la période.

➤ SECTEUR DE L'INDUSTRIE

La consommation d'énergie du secteur de **l'industrie** s'élève à 899,13 ktep en 2024, contre 765,84 Ktep en 2023 et **613,87** Ktep en 2022. Elle est dominée par le secteur de la cimenterie à hauteur de 60,91 %, contre 66,81 % en 2023 comme le montre le graphique ci-dessous. La consommation des industries chimiques et pétrochimiques et celle des industries alimentaires représentent respectivement 5,71 % et 3,69 % en 2023. Il faut noter également que les consommations non spécifiées tournent autour de 14,47 %. La consommation du secteur extractif représente 7,85 % de la consommation du secteur de l'industrie.

Figure 6: Consommation finale secteur industrie en 2024



V. LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

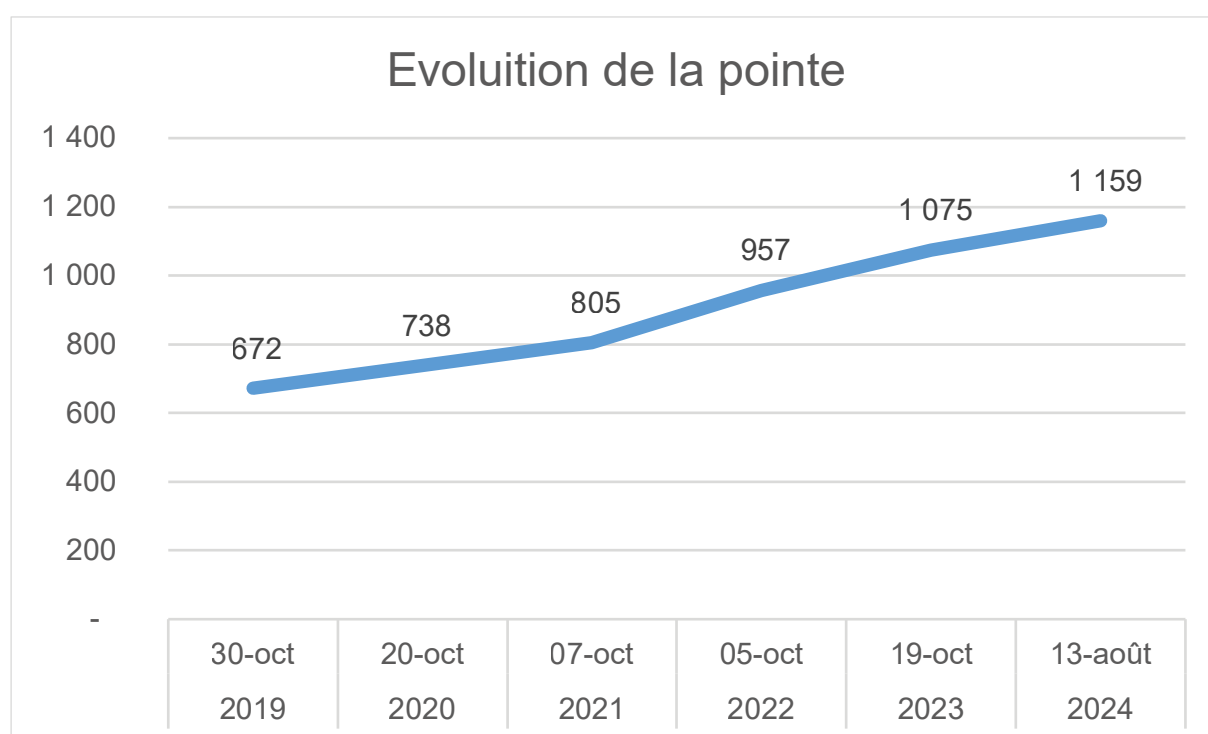
La production d'électricité a continué de croître durant l'année 2024 pour satisfaire la demande de plus en plus croissante. La pointe a également significativement évolué entre 2023 et 2024.

1. EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE LA POINTE

En 2024 la production nationale d'énergie électrique a atteint 8.637,07 GWh. 7793,66 GWh. La production publique, avec 6.803,55 GWh, représente 78,77 % de la production nationale. Il faut aussi noter que 74,35 % de l'électricité fournie de la production publique est produite par les producteurs indépendants (IPP) et 25,65 % par les centrales propres de Senelec. La production de Senelec est passée de 6135,53, GWh 2023 à 6.803,55 GWh en 2024.

L'augmentation de la production pour satisfaire la demande qui est tirée par l'amélioration du taux d'électrification rurale (TER) au niveau national et à des exportations d'électricité. La pointe quant à elle, est passée de 1.075MW à 1159 MW, soit une hausse de 7,78 % comme l'indique le graphique suivant.

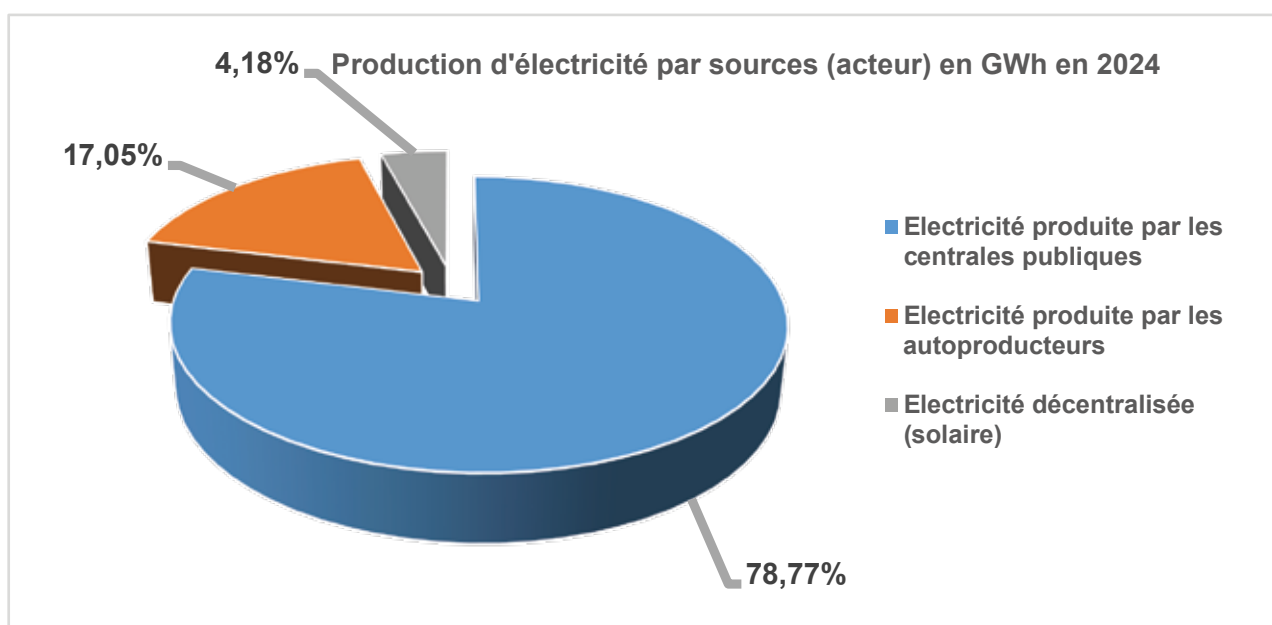
Figure 7: Evolution de la pointe de 2019 à 2024



La part des auto producteurs dans la production globale représente 17,05% (figure ci-dessous). Les autos producteurs sont des entreprises privées disposant de centrales solaires ou thermiques ou de groupes électrogènes pour leur consommation propre et dont certains vendent le surplus à Senelec.

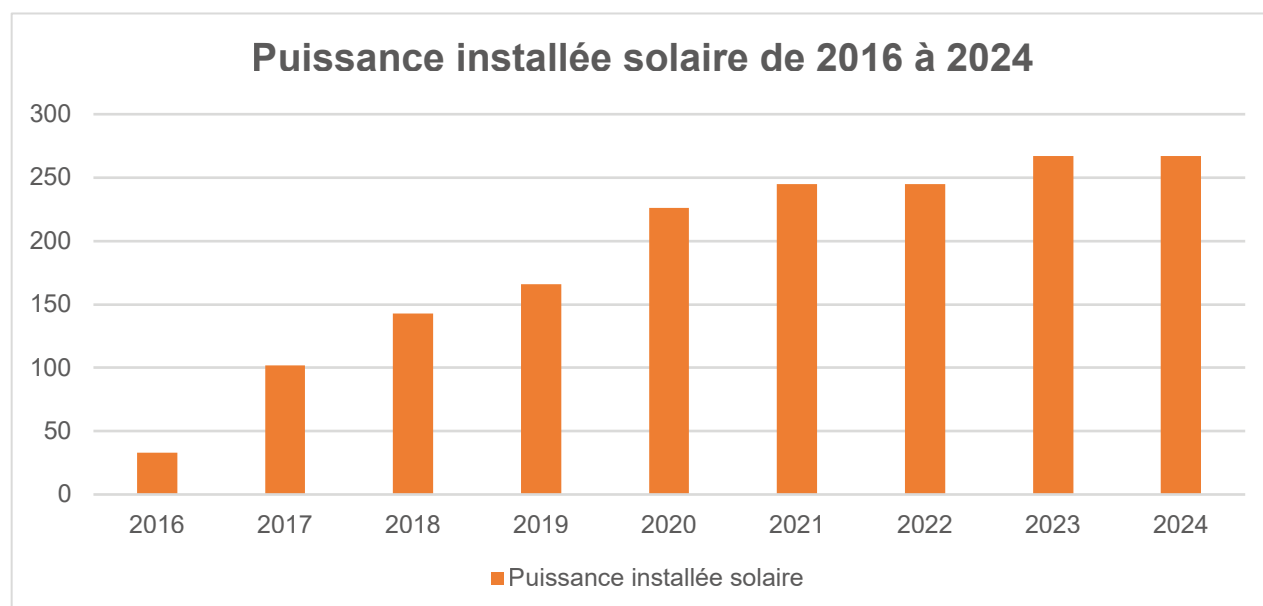
La production solaire décentralisée reste relativement faible. Elle est égale à 4,18 % de la production nationale d'électricité en 2024. Il faut également noter qu'elle a progressé car sa valeur en 2022 était de 3,06%.

Figure 8: production d'électricité par source en 2024



2. LA CAPACITÉ INSTALLÉE

La capacité installée globale est de 1903,81 MW en 2024. La capacité installée en solaire et en éolien injecté au réseau représentent respectivement 267,01 MW et 159 MW. Ce qui correspond à 12,66 % et 8,35 %. Ainsi, la part du renouvelable hors hydro dans le réseau s'établit à 21,68%. La capacité installée en hydroélectricité est de 127 MW, soit une part d'énergie renouvelable de 28 %.

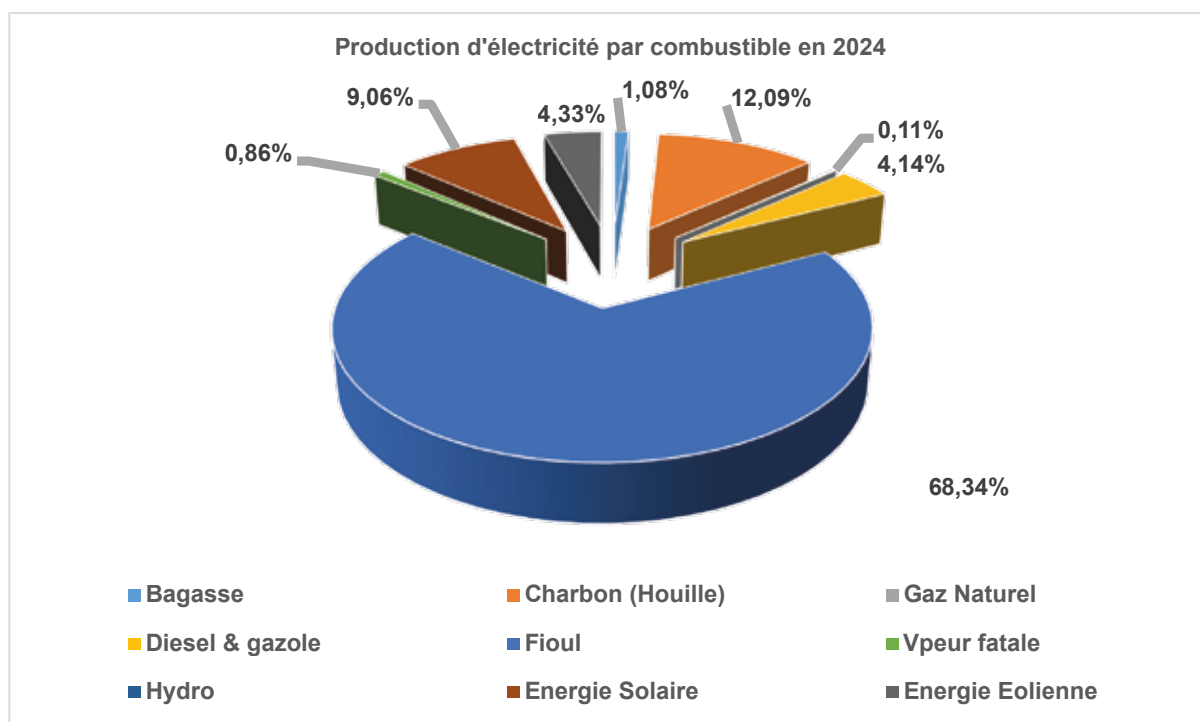
Figure 9: Evolution du rendement global des centrales de Senelec en 2024

La puissance installée en solaire PV hors réseau a aussi connu une évaluation importante durant cette période passant de 264,08 MW à 288,66 MW. La production d'électricité du PV hors réseau est passée de 336,76 GWh à 366,65e 2023 et 2024.

3. PRODUCTION NATIONALE D'ÉLECTRICITÉ PAR TECHNOLOGIE (COMBUSTIBLE EN 2024)

Les produits pétroliers représentent la principale source de production d'électricité (voir figure ci-dessous). En effet, l'électricité produite à base de fioul et de diesel représentent 72,47 % de la production nationale en 2024 contre 71,58 % en 2023 et 77,04 en 2022. Les énergies renouvelables constituent 14,46 % (contre 14,23 % en 2023) dans la production nationale d'électricité avec 9,06 % pour le solaire (contre 9 % en 2023) et 4,33 % pour l'éolien ⁶ (contre 4,92 en 2022). En valeur absolue la production d'électricité à partir de l'éolien est passée de 395,55 GWh en 2022, à 385,47 GWh en 2023 et 373825 GWh en 2024. Le charbon minéral représente 12,09 % en 2024 de la production globale contre 11,28 % en 2023.

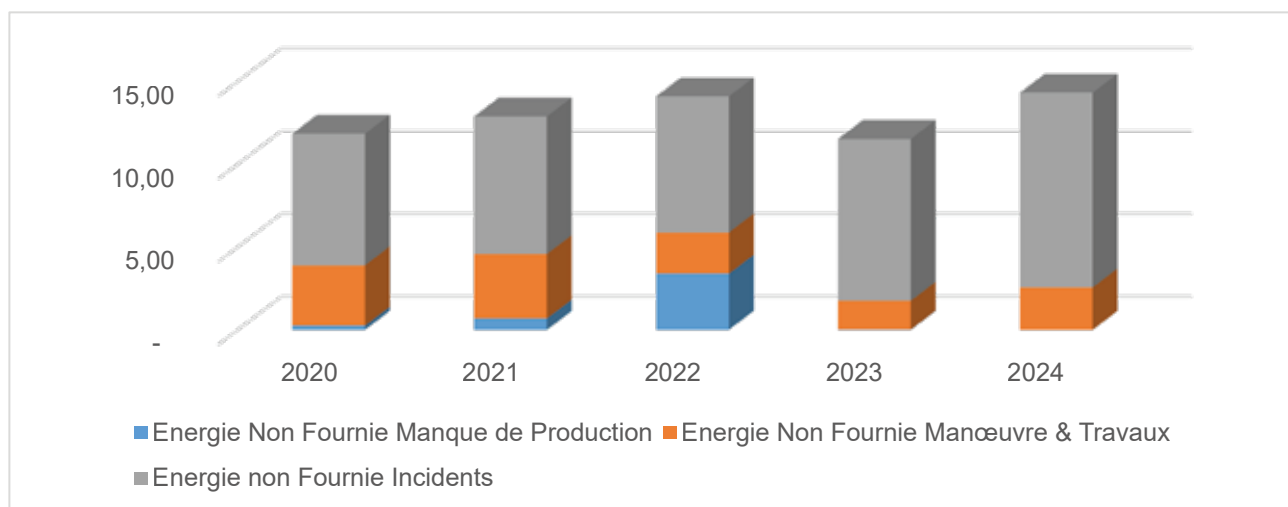
⁶ La production d'électricité d'origine renouvelable ne prend pas en compte la production issue de l'hydroélectricité qui compte tenu de la méthodologie du bilan énergétique est considérée comme une importation. La production totale d'électricité prend en compte l'autoproduction et la production décentralisée d'électricité.

Figure 10: Part de la production nationale d'électricité par combustible en 2024

4. ENERGIE NON DISTRIBUÉE (END)

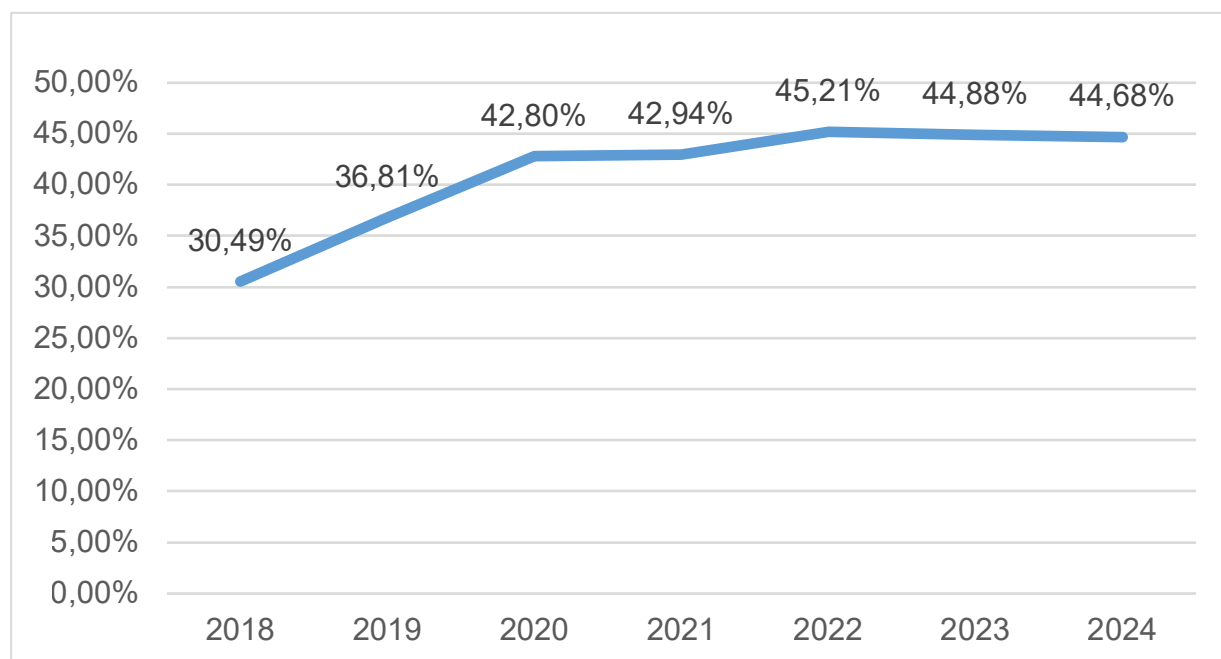
L'énergie non distribuée est due à trois facteurs : le manque de production, les manœuvres et travaux ou les Incidents.

La baisse de l'énergie non distribuée, un des indicateurs de mesure de la qualité de service du système électrique, est de 14,32 GWh en 2024 contre 11,63 GWh en 2023. Elle s'est détériorée avec une augmentation de 23,13 % entre 2023 et 2024. Le ratio énergie non distribuée sur ventes de Senelec est passé de 0,24 % à 0,29% entre 2023 et 2024 traduit une dégradation de la qualité du service. Cette diminution est dû à l'énergie non distribuée pour Energie Non Fournie Manœuvre & Travaux qui est passée de 1.74 à 2.56 GWh durant cette période. L'énergie non fournie pour incident a également connu une augmentation passant de 9,78 GWh en 2023 à 11,76 GWh en 2024.

Figure 11: Evolution de l'énergie non distribuée en GWh de 2020 à 2024

5. RENDEMENT DE TRANSFORMATION DES DIFFÉRENTES CENTRALES DE PRODUCTION DE SENELEC

Le rendement global moyen des centrales de Senelec est passé de 30,49 à 44,68 % entre 2018 à 2024.

Figure 12: Evolution du rendement global des centrales de Senelec en 2024

Les rendements les plus faibles sont notés au niveau de la Centrale de CIII TAG et la centrale de Kahone (moins de 30 %). Les centrales CIV, et CVII ont des rendements supérieurs à 40 %.

VI. ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ

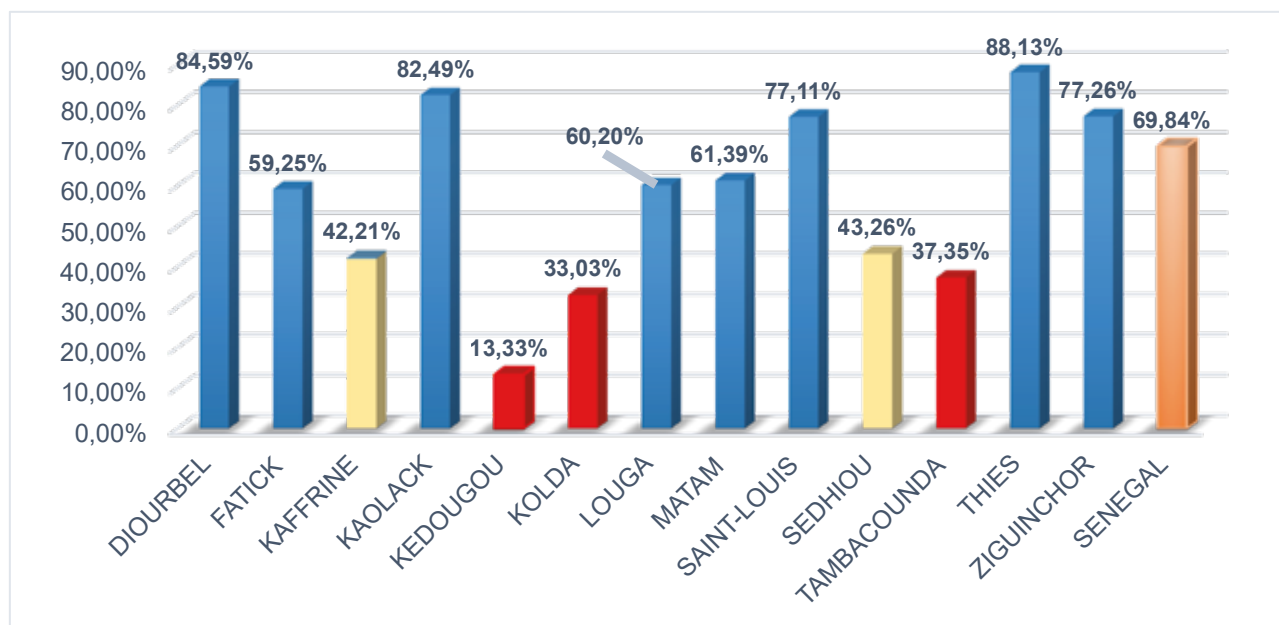
Le taux d'électrification, pour une zone géographique donnée, représente le rapport du nombre de ménages électrifiés sur le nombre total de ménages vivant dans la zone considérée.

1. TAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

Le taux d'électrification rurale du Sénégal s'élève à 69,84 % en 2024 contre 65,5% en 2023. Ainsi, le nombre de ménages ruraux électrifiés est de 682.054 en 2024 contre 624.163 en 2023.

Le graphique ci-dessous montre que les régions de Kédougou, Kolda et Tambacounda sont les moins électrifiées avec respectivement des taux d'électrification de 13,33 %, 33,03 % et 27,35 %. Les régions de Kaffrine et de Sédhiou ont des taux supérieurs à 40%, celles de Fatick, Louga et Matam dépassent 50%. Enfin, les régions dont les taux sont supérieurs à 70% sont Diourbel, Kaolack, Saint-Louis, Thiès et Ziguinchor.

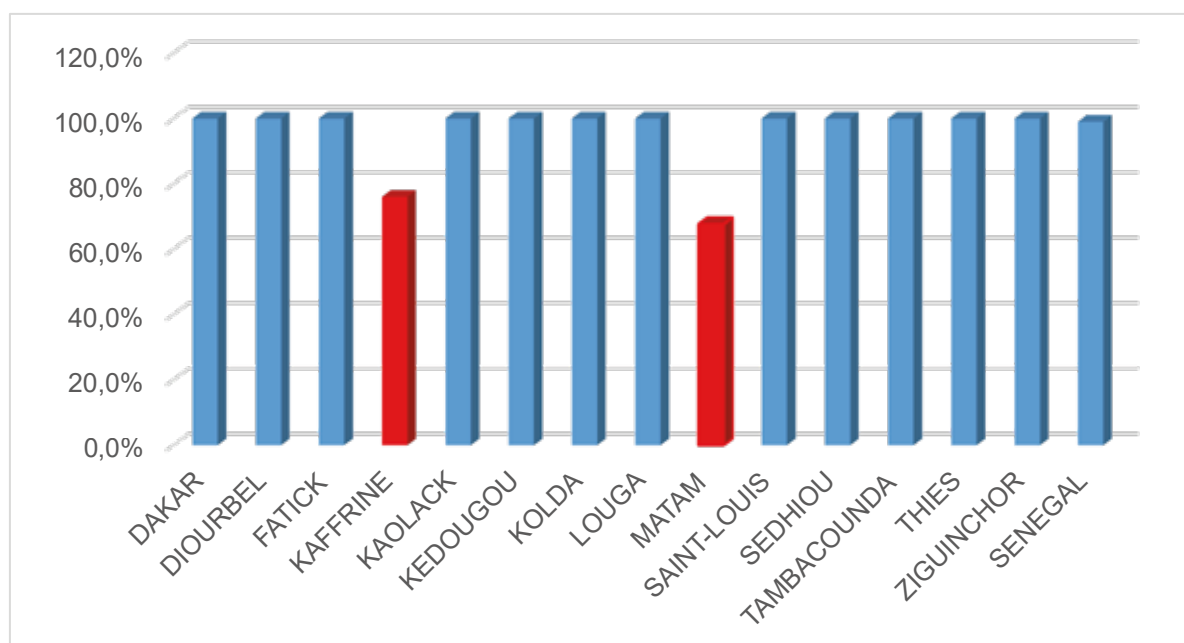
Figure 13: Taux d'électrification rurale par région en 2024



2. TAUX D'ÉLECTRIFICATION URBAINE

Le taux d'électrification urbaine du Sénégal s'établit à 99 % en 2024 contre 98,2 % en 2023. Le graphique ci-dessous montre qu'en 2023, toutes les régions du Sénégal affichent un taux d'électrification en zone urbaine supérieur à 70% à l'exception de Matam. Les régions les moins électrifiées sont Matam et Kafrine.

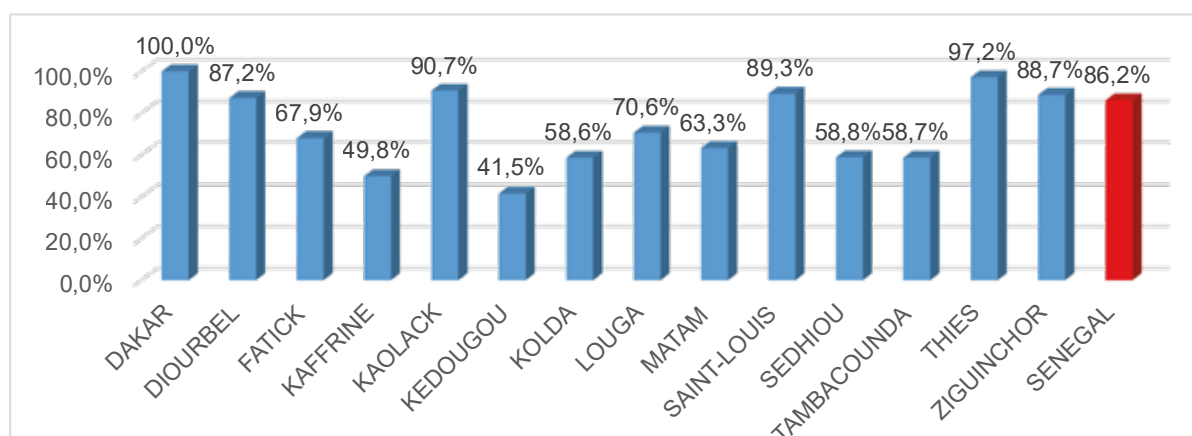
Figure 14: Taux d'électrification urbain en 2024



3. TAUX D'ÉLECTRIFICATION NATIONALE 2024

En 2024, le Sénégal a atteint un taux d'électrification National de 86,20 %. Le Sénégal détient l'un des taux d'électrification le plus élevé dans l'espace UEMOA. Ce taux est également supérieur à celui de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (47%, hors Afrique du Sud).

Figure 15: Taux d'électrification national en 2024



Le taux d'électrification, au niveau national, est de **86,2 % en 2024**. Les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor ont les taux d'électrification les plus élevés. Elles sont suivies de Fatick, Louga, Matam, Sédhiou, Kaffrine et Tambacounda. Seules les régions de Kolda et Kédougou ont des taux d'électrification régionale inférieure à 50%.

4. PART DES SPI DANS LE TAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

L'impact des SPI n'est pas négligeable sur le taux d'électrification rurale. En effet, la part du PV a été de l'ordre de 8,34 % en 2022 sur le taux d'électrification rurale. Cette contribution est de 2,9 % en 2023 et 4,75 % en 2024.

Tableau 2: Evolution de la contribution du solaire dans le TER

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
DIOURBEL	1,5%	1,6%	1,8%	2,0%	2,0%	0,5%	1.09%
FATICK	18,6%	17,1%	18,7%	20,3%	18,0%	5,4%	5.23%
KAFFRINE	7,4%	7,5%	7,8%	14,1%	11,0%	5,4%	3.17%
KAOLACK	13,4%	12,7%	11,3%	14,0%	10,9%	3,2%	3.17%
KEDOUGOU	6,3%	5,9%	11,6%	14,8%	11,9%	3,1%	10.00%
KOLDA	3,4%	3,4%	7,7%	6,7%	7,9%	2,3%	9.90%
LOUGA	6,3%	5,3%	5,5%	6,8%	5,6%	1,6%	4.91%
MATAM	4,0%	3,2%	5,5%	6,4%	6,4%	1,7%	8.10%
SAINT-LOUIS	4,7%	4,2%	5,5%	5,5%	2,8%	0,8%	3.28%
SEDHIOU	11,8%	10,9%	16,1%	18,3%	15,9%	7,6%	8.18%
TAMBACOUNDA	12,1%	10,7%	11,8%	21,4%	12,9%	5,4%	9.34%
THIES	10,2%	9,9%	11,4%	13,0%	10,8%	3,1%	4.65%
ZIGUINCHOR	6,4%	5,9%	9,0%	8,2%	8,0%	3,8%	2.20%
SENEGAL	7,5%	7,0%	8,4%	10,2%	8,3%	2,9%	4.75%

La baisse de contribution du solaire dans le taux d'électrification rurale est due à l'extension du réseau électrique grâce à l'exécution des projets et programmes d'électrification rurale. Par ailleurs certaines installations ne sont plus fonctionnelles du fait de leur durée de vie.

VII. COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

Les productions de bois de feu et de charbon de bois sont issues des résultats du traitement de l'enquête nationale portant sur les consommations et les pratiques des ménages en combustibles domestiques, commanditée par le Ministère en 2013 et en 2024.

La valorisation de cette enquête a notamment permis de mettre à jour le calcul de la demande en bois et en charbon qui se faisait jusque-là par extrapolation à partir des résultats des enquêtes sur les combustibles domestiques de 2013.

Ainsi, une meilleure connaissance du niveau d'équipements de cuisson des ménages a permis d'évaluer la demande en énergie utile par personne, qui dépend de la consommation par type de combustibles (bois, charbon, GPL) et du rendement desdits équipements.

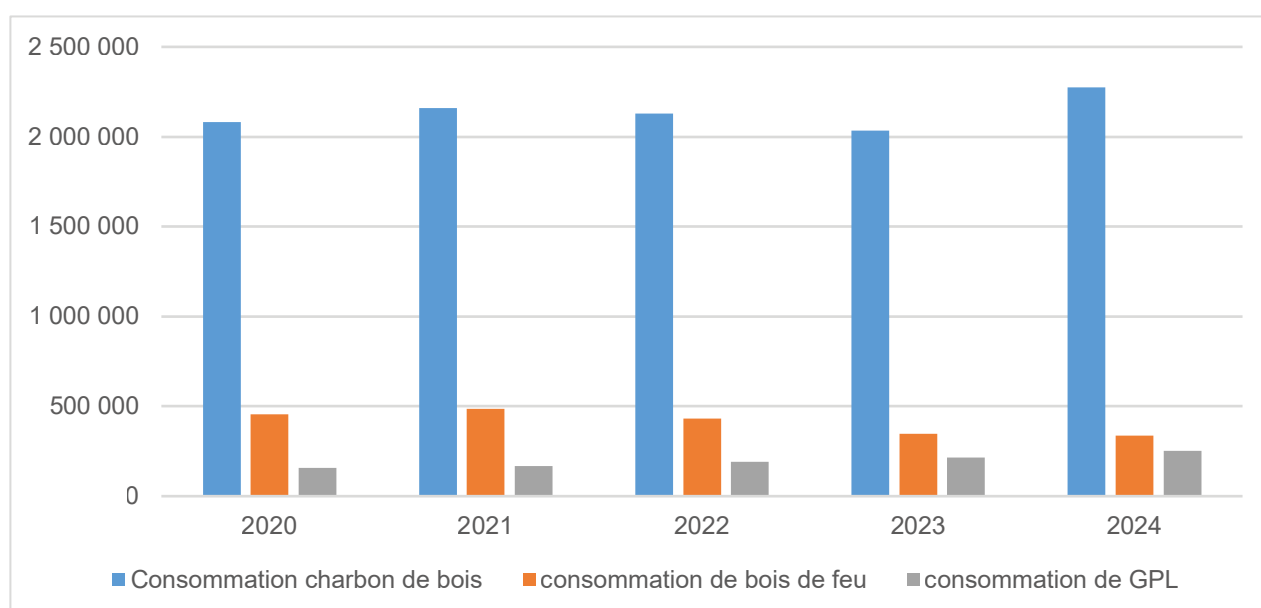
1. CONSOMMATION DE COMBUSTIBLES DOMESTIQUES

La consommation finale en combustibles domestiques en 2024 s'élève à 1428,55 Ktep (contre 1392,24). Elle est constituée de bois de feu (910,22 ktep en 2024, contre 806,40 ktep en 2023), de charbon de bois 232,54 ktep en 2024 (contre 254,30 Ktep en 2023) et de GPL 223,02 Ktep en 2024 (contre 285,96 Ktep en 2023).

On note une augmentation de la consommation de bois de chauffe et une diminution de la consommation de charbon de bois et de GPL entre 2023 et 2024.

Le graphe ci-dessous donne l'évolution de la consommation en combustibles domestiques en tonnes entre 2019 et 2023.

Figure 16: Evolution de la consommation de combustibles de 2020 à 2024



Ainsi, la tendance générale de la consommation se maintient avec toujours un recours massif des ménages sénégalais à la Biomasse-énergie constaté depuis les années passées. La mesure d'élargissement de la péréquation transport du GPL inscrite dans la LPDSE n'a pas encore fait l'objet d'application. Cette mesure visait à encourager le recours au GPL pour préserver les forêts.

2. HECTARES DE FORÊTS DÉGRADÉES OU ÉVITÉES

Les taux moyens d'accroissement de la superficie de forêt dégradée par la production de charbon de bois et du bois de chauffage sont respectivement de 11.91% et -3.12% entre 2023 et 2024. Celui de la superficie évitée par l'utilisation du GPL est de 12,76 %.

Cela dénote de l'impact de l'utilisation du GPL et des programmes de diffusion massive des équipements modernes et efficaces de cuisson sur la préservation des forêts.

Figure 17: Hectare de forêts dégradés ou évités

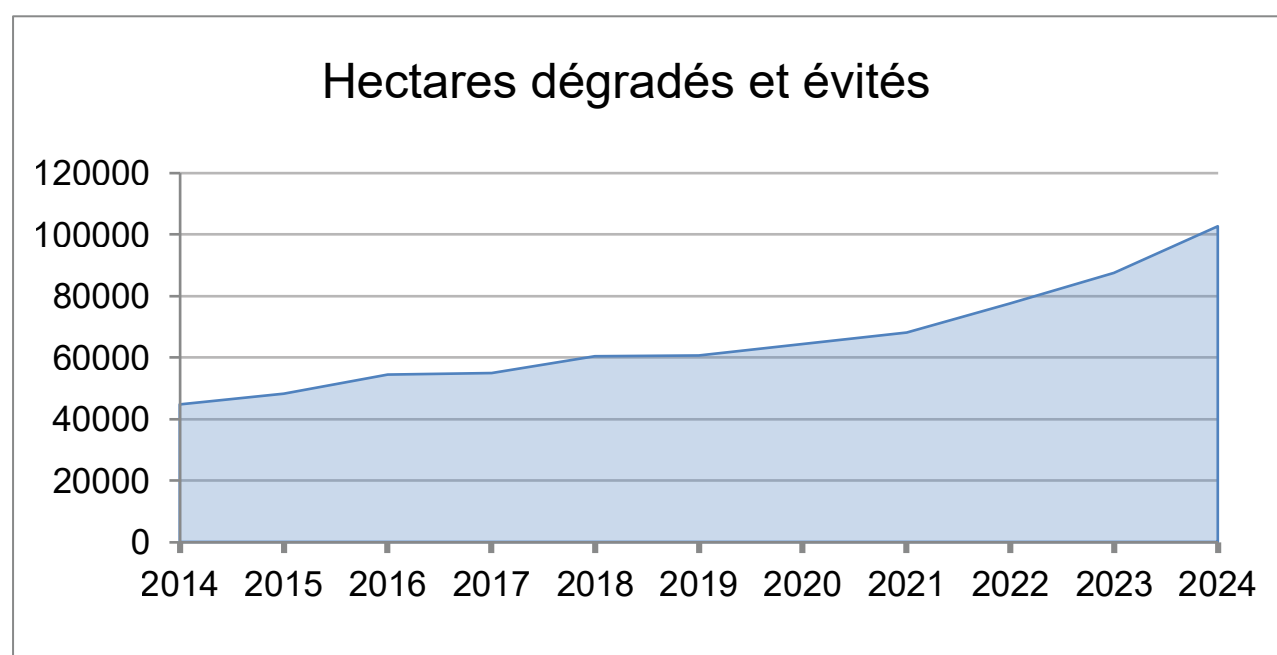
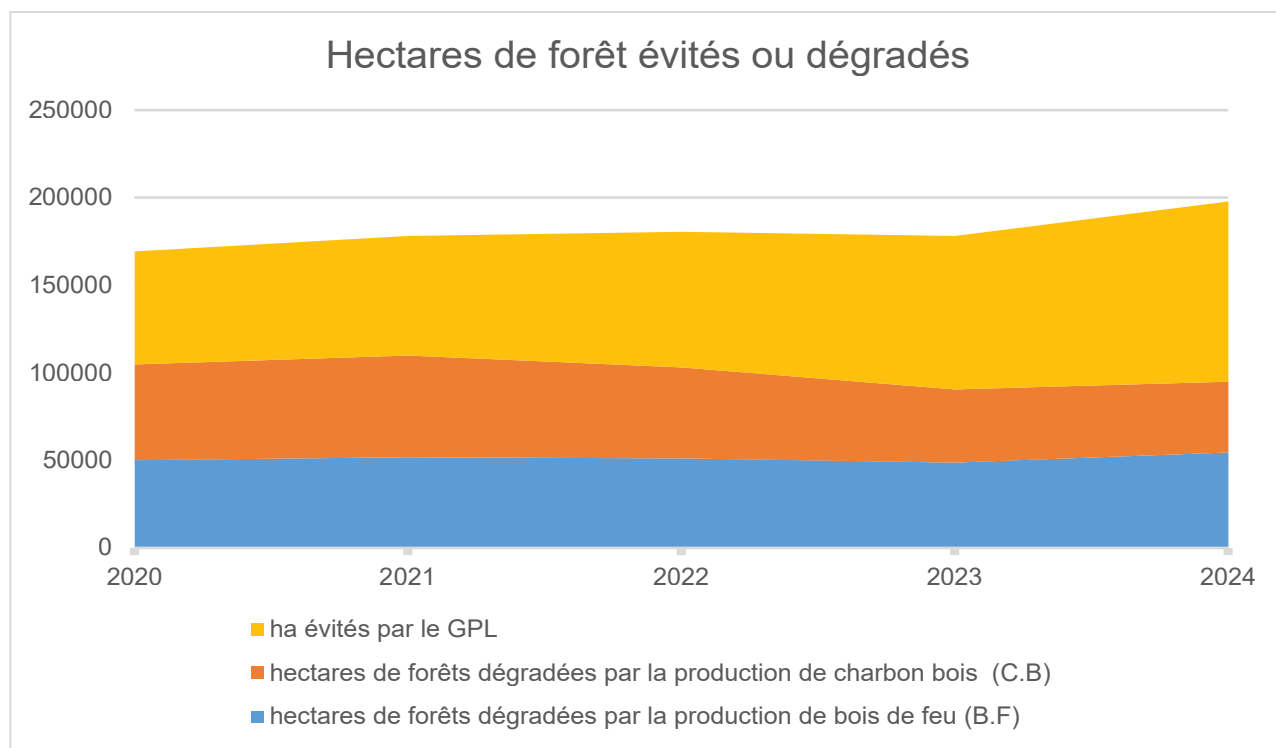


Figure 18: Hectares de forêt évités ou dégradés

VIII. CONCLUSION

L'année 2024 marque un tournant majeur pour le système énergétique sénégalais, porté par des évolutions structurelles et par l'entrée du pays dans l'ère de la production nationale d'hydrocarbures. Le lancement de l'exploitation pétrolière a permis une hausse exceptionnelle de l'énergie primaire disponible, portant le taux d'indépendance énergétique à plus de 70 %, soit plus du double de son niveau de 2023.

L'analyse des flux énergétiques montre toutefois la persistance de dépendances structurelles, notamment vis-à-vis des produits raffinés et du charbon importé, ainsi qu'un poids encore élevé de la biomasse dans les usages des ménages. Malgré une progression notable de l'accès à l'électricité (86,2 % au niveau national) des défis subsistent en milieu rural, où le taux d'électrification est de 69,84 %. L'amélioration de la qualité de service, la réduction des pertes et le renforcement de la résilience du réseau demeurent également des priorités. La demande d'électricité, tirée par l'urbanisation, l'extension des usages productifs et la croissance démographique, a continué d'augmenter, entraînant un accroissement de la production nationale de plus de 10 %. Les producteurs indépendants occupent désormais une place centrale dans la production nationale d'électricité, témoignant de la maturité du cadre de partenariat public-privé mis en place.

Le secteur des combustibles domestiques montre une légère augmentation de la quantité de biomasse consommée en 2024 (1205,5 Ktep en 2024 contre 1106,3 Ktep en 2023). Leur poids reste également prédominant dans la consommation des ménages (70,03 %), ce qui appelle à intensifier les efforts de transition vers des solutions modernes, notamment le GPL, l'électricité et les alternatives renouvelables.

De manière globale, les performances énergétiques du Sénégal en 2024 témoignent d'une dynamique positive : amélioration de l'efficacité énergétique, diversification des sources, progrès sur l'accès à l'électricité, montée en puissance des infrastructures, et premières retombées de la production pétrolière nationale. Cependant, la transition énergétique nécessite d'être accélérée pour réduire durablement les émissions, sécuriser l'approvisionnement, moderniser les usages et garantir un accès équitable à une énergie fiable, propre et abordable.

Le Système d'Information Énergétique (SIE), à travers ce rapport 2025, réaffirme ainsi son rôle stratégique dans la production d'une information fiable, intégrée et actualisée au service de la planification, de la décision publique et de la transparence du secteur. Les données présentées constituent un socle essentiel pour orienter les politiques nationales, mieux anticiper les besoins et accompagner l'évolution du paysage énergétique vers un modèle plus durable, inclusif et résilient.

ANNEXE



ANNEXE 1 : DÉFINITIONS, HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR L'ÉLABORATION DES BILANS ET FACTEURS DE CONVERSION

I) DÉFINITIONS

Les bilans énergétiques du SIE-Sénégal sont construits selon les directives de l'**Agence Internationale de l'Energie** (AIE - <http://www.iea.org>). Les définitions suivantes ont ainsi été utilisées :

- **Production** : Comprend les quantités de combustibles extraites ou produites, après extraction des matières inertes ou des impuretés (par exemple, après extraction du soufre contenu dans le gaz naturel)
- **Importations et Exportations** : cette rubrique désigne les quantités de produits ayant franchi les frontières du territoire national, que le dédouanement ait été effectué ou non.
- **Soutages maritimes internationaux** : Correspondent aux quantités fournies aux navires de haute mer, y compris les navires de guerre, quel que soit leur pavillon. La consommation des navires assurant le transport par cabotage ou navigation intérieure et des navires de pêche n'est pas comprise.
- **Variations de stocks** : Expriment la différence enregistrée entre le premier jour et le dernier jour de l'année dans le niveau des stocks détenus sur le territoire national par les producteurs, les importateurs, les entreprises de transformation de l'énergie et les gros consommateurs. Une augmentation des stocks est indiquée par un chiffre négatif, tandis qu'une diminution apparaît sous la forme d'un chiffre positif.
- **Approvisionnement intérieur** : correspond à la production + apports d'autres sources + importations - exportations - soutages maritimes internationaux ± variations des stocks.
- **Transferts** : Les transferts entre produits visent les produits dont le classement a changé soit parce que leurs spécifications ont été modifiées soit parce qu'ils ont été mélangés pour former un autre produit.
- **Ecarts statistiques** : est défini comme les livraisons destinées à la consommation finale + les quantités utilisées pour la transformation et la consommation dans le secteur de l'énergie + les pertes de distribution – l'approvisionnement intérieur – les transferts
- **Secteur transformation** : englobe les activités de transformation des formes d'énergie primaire en énergie secondaire, et de transformation ultérieure (par exemple, celle du pétrole brut en produits pétroliers, du fioul lourd en électricité).
- **Centrales électriques publiques** : Désigne les centrales conçues pour produire uniquement de l'électricité. La production publique désigne les installations dont la principale activité est la production d'électricité et/ou de chaleur pour la vente à des tiers.

- **Autoprodacteur d'électricité** : désigne les installations qui produisent de l'électricité, en totalité ou en partie pour leur consommation propre, en tant qu'activité qui contribue à leur activité principale.
- **Raffinerie de pétrole** : Couvre les hydrocarbures utilisés pour la production de produits pétroliers finis.
- **Production de charbon de bois** : Couvre les quantités de bois ou autres matières végétales utilisées dans la production de charbon de bois.
- **Secteur énergie** : englobe les quantités de combustibles utilisées par les industries productrices d'énergie (par exemple, pour le chauffage, l'éclairage et le fonctionnement de tous les équipements intervenant dans le processus d'extraction, ou encore pour la traction et la distribution).
- **Pertes de distribution** : incluent les pertes enregistrées lors de la distribution du gaz, du transport de l'électricité et du transport du charbon.
- **Consommation finale** : (correspond à la somme des consommations des secteurs d'utilisation finale) signifie que l'énergie utilisée pour la transformation et pour la consommation propre des industries productrices d'énergie est exclue. La consommation finale recouvre la majeure partie des livraisons aux consommateurs.
- **Secteur industrie** : cette consommation est répartie entre les sous-secteurs ci-dessous (l'énergie utilisée par l'industrie pour le transport n'est pas prise en compte ici mais figure dans la rubrique transports)
- **Secteur transport** : cette consommation couvre toutes les activités de transport (liées à des moteurs mobiles) quel que soit le secteur économique concerné.
 - **Aérien** : Livraisons de carburants aviation à l'aviation civile internationale et pour toutes les activités de transport aérien intérieur, à savoir commerciales, privées, agricoles, militaires,.
 - **Routier**: La totalité des carburants utilisés dans les véhicules routiers (militaires compris). Ne tient pas compte de l'essence moteur employée dans les moteurs fixes, ni du gazole utilisé par les tracteurs ailleurs que sur route.
 - **Ferroviaire**: Toutes les quantités utilisées par le trafic ferroviaire, y compris par les chemins de fer industriels.
- **Navigation intérieure** : Comprend la consommation des petites embarcations et des bateaux de cabotage n'achetant pas leur soutage aux termes de contrats de soutages maritimes internationaux. Le carburant utilisé pour la pêche en haute mer, le long du littoral et dans les eaux intérieures doit être comptabilisé dans le secteur agriculture.
- **Agriculture** : Cette rubrique couvre toutes les livraisons aux usages d'agriculture, de chasse et de sylviculture, et comprend donc les produits énergétiques consommés par ces usagers que ce soit pour la traction automobile, pour la production d'énergie ou le chauffage. Elle comprend aussi les carburants utilisés pour la pêche en haute mer, le long du littoral et dans les eaux intérieures.

- **Résidentiel** : Cette rubrique couvre toutes les quantités consommées par les ménages, à l'exception des combustibles utilisés dans les transports.
- **Non spécifié (autres)**: Cette rubrique couvre toutes les quantités de combustibles consommées qui n'ont pas été précisées ailleurs (par exemple, la consommation de combustibles pour les activités militaires, à l'exclusion des carburants des soutages maritimes internationaux, du secteur du transport routier et du transport aérien intérieur, et la consommation dans les catégories précitées pour lesquelles des données ventilées n'ont pas été fournies.
- **Utilisations non énergétiques** : Comprennent la consommation des autres produits pétroliers, notamment white spirit, paraffines, lubrifiants, bitume et produits divers.

ANNEXE 2 : HYPOTHÈSES

1) APPROVISIONNEMENTS EN ÉNERGIE PRIMAIRE ET TRANSFORMATIONS

→ La biomasse :

- **Productions de bois de feu et de charbon de bois** : résultats du traitement des enquêtes sur les consommations des ménages en combustibles domestiques. Le bois de feu est transformé en partie en charbon de bois, à partir de charbonnières. Le rendement pondéral de ces meules tourne autour de 20% (100 kg de bois fournissent 20 kg de charbon de bois).

→ Les Produits pétroliers :

*Auto producteurs :

- **Baisse de l'activité industrielle notée au niveau des ICS**

2) CONSOMMATIONS FINALES

→ Produits pétroliers :

La **consommation de GPL** est répartie comme suit :

- 1/4 des bouteilles de gaz de 12,5 kg et 38 kg est destiné aux ménages et le reste soit 3/4 à l'hôtellerie.
- Le vrac est destiné aux industries.
- Les bouteilles de 2,7 kg, 6kg et 9kg sont destinées aux ménages.

→ Electricité :

- Pour les auto producteurs, toute leur production d'électricité a été affectée à leur activité principale (il n'est pas tenu compte des utilisations secondaires).

→ Biomasse :

- Il est considéré que la biomasse (bois & charbon) est utilisée en totalité par les ménages (i.e. Résidentiel).

→ Les facteurs de conversion utilisés sont ceux de l'Agence Internationale de l'Energie

ANNEXE 3 : DESCRIPTION DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Sous la coordination du Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines (MEPM) le Sénégal possède un cadre institutionnel solide pour la politique énergétique. Cette politique est élaborée et est mise en œuvre en collaboration avec une série d'entreprises et d'agences nationales.

Le Ministère de l'Énergie, du Pétrole et des Mines est chargé de réglementer, de contrôler et d'orienter la production, le transport et la distribution d'électricité. Il applique la politique du gouvernement en ce qui concerne les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il est également en charge de recueillir et diffuser des informations scientifiques et techniques, de garantir l'approvisionnement en hydrocarbures et en énergie, et de soutenir l'accès universel à l'électricité ainsi que les programmes d'électrification rurale.

La Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE) est une autorité indépendante responsable de la régulation de la production, du transport, de la distribution et de la vente d'énergie, conformément aux dispositions juridiques et réglementaires. Elle dispose de pouvoirs décisionnels, comme celui d'instruire les demandes de licence, de veiller au respect de la réglementation et d'imposer des sanctions aux opérateurs en cas de manquement à leurs obligations.

L'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale (ASER) fournit une assistance technique et financière aux entreprises d'électricité et aux particuliers pour soutenir les initiatives d'électrification rurale. Elle élabore des programmes d'électrification fondés sur les plans d'électrification rurale définis par le ministre chargé de l'énergie. Dans ce but, elle organise des appels d'offres pour de nouvelles concessions de distribution dans les zones rurales.

L'Agence Nationale pour les Energies Renouvelables (ANER) soutient le développement des énergies renouvelables. Elle a pour mission d'identifier et d'exploiter les sources d'énergie renouvelable économiquement viables, ainsi que de réaliser des études en vue de leur développement.

L'Agence pour l'Économie et la Maîtrise de l'Énergie (AEME) fournit une expertise et des conseils concernant les politiques dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable. Elle contribue au financement et à la mise en œuvre de projets liés à l'utilisation durable de l'énergie et à l'efficacité énergétique.

La Société nationale d'électricité du Sénégal (SENELEC) est l'opérateur historique du secteur de l'électricité dans le pays, responsable de la production, de l'achat, du transport, de la distribution et de la vente d'électricité. En 1998, elle a vu son statut juridique sensiblement modifié et a été transformée en société anonyme agissant comme concessionnaire de service public. Les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE) jouent un rôle important dans le secteur énergétique sénégalais. Parmi eux, citons les opérateurs Senenergy, Contour Global ou encore Melec PowerGen, qui possèdent et exploitent des centrales solaires, éoliennes et hydroélectriques. À la suite de l'adoption du nouveau Code de l'électricité (loi n° 2021-31 du 9 juillet 2021), SENELEC fera l'objet d'une restructuration et sera transformée en société holding comprenant un certain nombre de filiales, respectivement responsables de la production, du transport et de la distribution/vente d'électricité.

La compagnie pétrolière nationale, PETROSEN, est responsable de la promotion, de la recherche et de l'exploitation des ressources en hydrocarbures, du raffinage, du stockage, de la commercialisation, de la distribution et du transport des produits pétroliers, ainsi que des activités industrielles associées. Elle prépare et négocie tous les accords et contrats relatifs au pétrole. En 2019, la société PETROSEN a été restructurée et transformée en holding comprenant deux filiales, respectivement chargées du segment amont (exploration et production, PETROSEN E&P) et du segment aval (raffinage, import/export et distribution, PETROSEN Trading & Services).

Le Sénégal s'engage en faveur de la coopération régionale en matière énergétique et est membre de diverses organisations visant à développer les ressources hydroélectriques (voir Chapitre 5 sur les énergies renouvelables). Le gouvernement a signé un compact avec la Millennium Challenge Corporation en vue d'améliorer le réseau de transport et d'accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales, tout en renforçant la gouvernance et la viabilité financière du secteur.

ANNEXE 4 : FORMULE DE CALCUL DE L'ATEP

Approvisionnement Total Energie Primaire

Production (+)

Importations (+)

Exportations (-)

Soutages maritimes internationaux (-)

Soutages aériens internationaux (-)

Variations de stocks (stockage - ; déstockage +)

ANNEXE 4 : FORMULE DE CALCUL DE L'ATEP

[illegible]

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES DU SIE-SÉNÉGAL

STRUCTURES

MITTA	Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et Aériens
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DTT	Direction des Transports Terrestres
PMC	Petowal Mining Company
Bosfor SARL	Bosfor
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Energie
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
AEME	Agence de l'Economie et de la Maitrise de l'Energie
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
SENELEC	Société Nationale d'Electricité
SAR	Société Africaine de Raffinage
PETROSEN	Société de Pétrole du Sénégal
SONACOS	Société Nationale de Commercialisation des Semences
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
GMD	Grands Moulins de Dakar
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
CIM Sahel	Les Ciments du Sahel
SOCOCIM	Société de Commercialisation du Ciment
GCO	Grande Côte Operations
SGO	Sabodola Gold Opération SA
GPP	Groupeement des Professionnels du Pétrole
ASPP	Association Sénégalaise des Professionnels du Pétrole
PED	Programme Energie Durable
PNB-SN	Programme National Biogaz Domestique

SIE – SÉNÉGAL



Système d'Information Énergétique du Sénégal (SIE-Sénégal)
Building administratif, 4ème étage
BP 4021 Dakar, SENEGAL



(+221) 77 645 11 37
77 573 60 60



fatou-thiam.sow@mepm.gouv.sn
mamadou diouf@mepm.gouv.sn



www.sie-energie.gouv.sn

MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Fatou Thiam SOW (DPESE)
Mamadou DIOUF (DPESE)
Assane GUEYE (DPESE)
Fatou Laye MBAYE (ANSO)
Amadou Makhtar SARR (DPESE)
Cheikh BA (SENELEC)

Amadou SOUMARÉ (DH)
Doudou DIOUF (DH)
Ousmane Cissé (CITI)
Assane SÈNE (ASER)
Moustapha MBOUP (ANER)
Abdou Aziz NDIAYE (DEL)

